



MISES EN CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HOCKEY CANADA

- **Vous êtes-vous déjà demandé comment ce serait d'aider à orienter les activités du sport national d'hiver du Canada?**
- **Aimeriez-vous jouer un rôle important à faire en sorte que tous vivent une expérience sécuritaire et enrichissante au hockey?**
- **Voulez-vous faire partie d'une organisation qui offre des programmes de grande qualité, non seulement pour connaître du succès à l'international, mais aussi pour permettre aux participants de développer un amour du hockey pour la vie?**

Hockey Canada est l'organisme national de régie du hockey amateur au pays, qui travaille en partenariat avec ses 13 membres pour favoriser l'essor du hockey à tous les niveaux. Hockey Canada supervise la gestion des programmes au Canada, de l'échelle locale aux équipes et compétitions de la haute performance, y compris les championnats mondiaux et les Jeux olympiques d'hiver. Elle sert également de représentante du Canada au sein de la Fédération internationale de hockey sur glace.

Des candidats sont recherchés pour l'élection du conseil d'administration de Hockey Canada en novembre 2020. Les candidats retenus combleront neuf postes disponibles, y compris celui de président, pour des mandats de deux ans. Hockey Canada est à la recherche d'un groupe varié de personnes pour servir à titre d'administrateurs; il est primordial pour le succès de l'organisation d'apporter une variété d'idées et de connaissances ainsi qu'une vaste expérience. Le conseil d'administration doit compter au moins deux hommes et deux femmes parmi ses administrateurs. [CLIQUEZ ICI](#) pour voir les obligations clés d'un administrateur.

Vous avez des questions ou vous aimeriez avoir plus de renseignements? Veuillez écrire à nominations@hockeycanada.ca ou visiter hockeycanada.ca pour en apprendre davantage sur les membres du comité des candidatures.

DATES IMPORTANTES

Appel de candidatures
Juin 2020

Date limite pour soumettre
une candidature
15 septembre 2020

Communication avec
les candidats
De septembre à octobre 2020

Assemblée annuelle
14 novembre 2020

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Si vous voulez en savoir plus sur le poste ou si vous avez des questions à propos du processus de mise en candidature, veuillez contacter le comité des candidatures à nominations@hockeycanada.ca.

CANDIDATS IDÉAUX

Les membres du conseil d'administration de Hockey Canada sont issus de toutes les sphères de la vie et des quatre coins de ce pays, mais ils ont tous une chose en commun, soit une forte passion pour le hockey. Les administrateurs doivent aussi avoir un intérêt sincère à contribuer à assumer les responsabilités du conseil d'administration au moyen des principes de la gouvernance par politiques, y compris par la supervision de l'élaboration de politiques, des processus financiers et de la gestion du risque. Les candidats idéaux doivent être à l'aise à fournir des points de vue objectifs et indépendants en utilisant leur bon jugement et une perspective globale. Ils doivent être de bons communicateurs avec une capacité d'écouter, de remettre en question et de mettre en doute d'une manière constructive. Enfin, en tant qu'ambassadeurs de l'organisation, ils doivent démontrer un engagement envers les valeurs et la mission de Hockey Canada qui inspirent tous les Canadiens et leur permettent d'apprécier le hockey.

ADMISSIBILITÉ

Pour agir en tant qu'administrateur, une personne doit :

- Être un citoyen ou résident permanent du Canada;
- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Ne pas être un failli non libéré;
- Être habilité, selon la loi, à conclure un contrat; et
- Ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal du Canada ou d'un autre pays.

Aucun administrateur ne peut être un employé rémunéré de Hockey Canada ou d'un membre de Hockey Canada ou d'une organisation partenaire. Les administrateurs doivent avoir une bonne réputation et devront se soumettre à une vérification de casier judiciaire et à une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

Tous les administrateurs doivent démissionner au plus tard (30) jours après leur entrée en fonction de tout poste de direction qu'ils occupent au sein d'une organisation membre, notamment, mais sans s'y limiter, d'un poste au conseil d'administration de ce membre, ou de tout autre poste de direction au sein d'un club, d'une ligue ou d'une équipe.

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Le comité des candidatures est formé de sept personnes. La présidence du comité est assumée par un ancien président du conseil d'administration de Hockey Canada. Une candidature peut être proposée par un des 13 membres de Hockey Canada ou par le président du comité des candidatures. Le comité a la responsabilité de s'assurer que tout candidat externe qu'il propose pour l'élection a les caractéristiques, les aptitudes, l'expérience et le leadership requis pour assumer les fonctions et responsabilités énumérées. Tous les candidats devront suivre le processus de mise en candidature pour assurer une constance et éviter tout conflit d'intérêts ou problème potentiel qui pourrait affecter sa capacité à être un administrateur. Le processus est le suivant :

ÉTAPE 1

Les candidats externes doivent remplir et remettre un formulaire de mise en candidature. Les candidatures des candidats externes et celles proposées par un membre doivent être soumises à nominations@hockeycanada.ca, avec un curriculum vitae d'une longueur maximale de deux pages au plus tard le **15 septembre 2020**.

ÉTAPE 2

Le comité des candidatures examinera chaque candidature soumise par des candidats externes et pourra, selon le nombre de candidatures, créer une liste de candidats externes présélectionnés. Le comité prévoira une rencontre avec les personnes dont il considère soumettre la candidature pour examiner des renseignements et le curriculum vitae. Des rencontres seront également prévues avec les candidats proposés par les membres. Ces conversations serviront à faire le tour des exigences générales pour faire partie du conseil d'administration de Hockey Canada et donneront une occasion aux candidats de poser leurs questions.

ÉTAPE 3

Le comité créera une liste définitive de candidats, y compris les candidatures proposées par les membres et celles des candidats externes proposées par le président du comité des candidatures. Chaque candidat sera prié de produire une courte vidéo qui sera distribuée aux membres au plus tard le **15 octobre 2020**.